

profil

Dommages collatéraux

GISÈLE JOLIN, PRÉSIDENTE

À LA SUITE DE LA PUBLICATION DU RAPPORT D'AMOURS, LA VILLE A DÉCIDÉ DE RETIRER SA PROPOSITION SUR LA REFORTE DE NOTRE RÉGIME DE RETRAITE. POURTANT, NOUS ÉTIONS PRÈS D'UNE ENTENTE, ET SELON NOUS, LES PROPOSITIONS SUR LA TABLE ÉTAIENT MEILLEURES POUR LES DEUX PARTIES QUE LES AVENUES PROPOSÉES PAR LE COMITÉ D'EXPERTS.

Le SPPMM s'était avancé sur des solutions en vue de protéger notre régime pour l'avenir, notamment le partage des coûts du service courant et du déficit futur et la création d'un fonds de stabilisation. Ce dernier jouerait un rôle d'amortisseur permettant d'absorber les déficits futurs.

La création d'un fonds de stabilisation était une solution avec laquelle nous étions prêts à collaborer, car il est plus acceptable de verser un 2 % supplémentaire, dans une réserve en prévision des mauvais jours, que dans le budget courant de la Ville. Malheureusement, le comité d'experts ne s'est pas penché sur la pertinence de créer de tels fonds.

Parmi les 21 recommandations visant à assurer la pérennité des régimes à prestations déterminées, le comité propose plutôt d'établir les coûts (passif actuariel et service courant) selon des règles plus contraignantes quant au taux à utiliser pour les participants à la retraite. Cette méthode d'évaluation, basée sur le taux des obligations corporatives, fait bondir les coûts de 15 % à 20 %. Elle crée une pression injustifiée, car les rendements des régimes de retraite sur une période de 30 ans ont été supérieurs à ceux anticipés par les hypothèses actuarielles émises dans le passé.

Conséquent, des fluctuations accrues et difficiles à gérer sont à prévoir. Or, pour les promoteurs des régimes de retraite, la fluctuation des coûts et le fait que des réserves n'aient pas été constituées en période de rendements positifs sont justement les problèmes auxquels ils souhaitent trouver une solution.

Le comité recommande également le financement du service courant en parts égales entre employeur et employés. Cette mesure, qui ne tient pas compte de l'ensemble des conditions négociées, ferait en sorte qu'on demande un effort supérieur à certains groupes d'employés.

Enfin, pour régler les déficits, le comité recommande que les parties négocient une restructuration permettant de toucher aux conditions acquises à l'exception de la rente de base. Si les négociations n'aboutissent pas dans un délai de trois ans, l'employeur pourrait procéder unilatéralement sur l'indexation. Toutefois, il devrait injecter une somme équivalente dans la caisse de retraite. Cette recommandation créerait un dangereux précédent, car elle signifie que l'employeur n'acquitte plus ses dettes envers ses employés.

En conclusion, les recommandations du rapport d'Amours risquent d'avoir l'effet contraire à l'objectif poursuivi, qui est d'assurer la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées. Si les régimes sont configurés de la sorte, ni employeurs ni employés n'auront intérêt à les conserver. Pour l'instant, nous ignorons ce que le gouvernement du Québec retiendra du rapport. Nous savons cependant qu'un projet de règlement a été déposé afin de permettre la création de fonds de stabilisation. Vivement qu'il soit adopté, car il apporte une solution satisfaisante pour les deux parties. ■

2-3 PAROLE AUX MEMBRES /
Élections municipales de novembre
Les professionnels souhaitent de profonds
changements, sans trop y croire

4-5 EN ACTION / Le SPPMM demande
le retour de la ligne éthique sous la responsabilité
du vérificateur général?

6-7 EN ACTION / Le SPPMM demande que
les statuts et les pouvoirs de la CFPM soient
clarifiés et consolidés

8-9 INTERVIEW / Une nouvelle
vice-présidente au comité exécutif du SPPMM

10-11 ZUMEURS /
Le gang à Gilles

12 INFOS EXPRESS



Élections municipales de novembre LES PROFESSIONNELS SOUHAITENT DE PROFONDS CHANGEMENTS, SANS TROP Y CROIRE

DÉBAT ANIMÉ PAR MARIE BOURQUE, VICE-PRÉSIDENTE — SECTIONS
PROPOS RECUEILLIS PAR CAROLE PAQUIN, CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE S'INTENSIFERA DÈS LA RENTRÉE, MAIS PLUSIEURS CANDIDATS SÈMENT DÉJÀ QUELQUES IDÉES, DONT CERTAINES SONT FORTEMENT INFLUENCÉES PAR LES AUDITIONS DE LA COMMISSION CHARBONNEAU ET LA CRISE SANS PRÉCÉDENT QUE TRAVERSE MONTRÉAL. *PROFIL* A DEMANDÉ AUX MEMBRES CE QU'ILS ESPÈRENT DE CES ÉLECTIONS. BIEN SÛR, ON SOUHAITE DU LEADERSHIP, DE L'INTÉGRITÉ ET DE LA TRANSPARENCE, MAIS ÉGALEMENT UN APLANISSEMENT DES STRUCTURES ET DE LA RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE. BREF, ON VOUDRAIT UN REDRESSEMENT IMPORTANT POUR CETTE VILLE QUI A ÉTÉ BIEN MALMENÉE. ET ON EN EST CONSCIENT.

Élire un parti ou un indépendant?

« Il est préférable que ce soit des partis dont la mission et les objectifs sont déjà clairs, car il est difficile de rassembler des indépendants autour d'un projet. »

« C'est le contrôle du financement des partis qui est problématique, et non les partis politiques en eux-mêmes. »

« Les élections fonctionnent avec l'argent des firmes de construction et d'ingénierie depuis tellement longtemps que c'est devenu la norme. C'était difficile pour les politiciens d'agir à contre-courant, mais je pense que, cette fois, ce sera différent et qu'il y aura plus de transparence. »

« Montréal a besoin de renouveau : Bergeron, Harel et Coderre ont tous un passé. Il y a toutefois Michel Labrecque qui tâte le terrain »

« Montréal a surtout besoin d'un rassembleur. »

« De quelqu'un d'intègre et qui a du leadership. »

« Les gens veulent un Labeaume. »

« Denis Coderre ressemble un peu à Labeaume, mais s'il est élu, il sera dans un environnement politique qu'il ne connaît pas. C'est un handicap. »

Il est temps de tourner la page

« À Montréal, il y a 105 élus pour une population de 1,6 million d'habitants, alors qu'à New York, il n'y en a que 50 pour une population de 9 millions d'habitants et qu'à Toronto, il y en a 45 pour 4 millions d'habitants. »

« Le nombre d'élus devrait être réduit, cela coûte trop cher. »

« Et surtout, les décisions seraient plus cohérentes et conséquemment plus économiques. »

« À mon avis, les maires d'arrondissement ont trop de pouvoir, et les directeurs relèvent d'eux, ce qui n'est pas toujours très souhaitable. »

« Les candidats ne devraient pas être élus dans le quartier où ils vivent, car ils perdent de vue l'ensemble de la Ville. »

Même Gérald Tremblay, qui a été élu au comité exécutif, avait un penchant pour Outremont. »

« Depuis les défusions, la ville-centre a perdu beaucoup de pouvoir. Ce ne sera pas facile pour le nouveau maire de donner une direction à cette ville. »

« Il faut éliminer les mairies d'arrondissement, et cela, seul Québec peut le faire. »

Une structure trop lourde

« Les fusions/défusions ont causé une surenchère de structures qui a sclérosé la Ville sans garantir l'intégrité, comme on a pu le voir. »

« Les fusions semblaient prometteuses, mais en créant les 19 petits royaumes que sont les arrondissements, on en a perdu les bénéfices. Certaines décisions, prises par des arrondissements, nuisent à l'ensemble de la Ville. Un rééquilibrage des ressources est nécessaire, car certains arrondissements sont beaucoup mieux nantis que d'autres. »

« C'est impossible de discuter à 19. Non seulement les services ne sont pas les mêmes, mais les tarifs sont très variables d'un arrondissement à l'autre. »

« Je vis et travaille dans deux arrondissements différents et je constate que les arrondissements ont chacun leur vision des priorités. Celles-ci peuvent être très différentes d'un arrondissement à l'autre. Par exemple, en ce qui a trait à la gestion des déchets domestiques, certains arrondissements ont commencé à composter depuis un bon moment, alors que d'autres sont très en retard sur le plan environnemental. »

« Il y a beaucoup d'incohérence : construire deux piscines à quelques coins de rue comme on l'a fait dans Ville-Marie, est une aberration, mais c'était une promesse électorale. »

« C'est un peu la même chose pour les maires d'arrondissement. Certains ont un grand rayonnement qui repose souvent sur une vision très locale au détriment de l'ensemble de la Ville, alors que d'autres maires sont à peu près invisibles. »

« La gestion de la Ville est très morcelée de sorte que les employés sont davantage attachés à leur unité de travail qu'à la Ville. C'est un peu la même chose pour les citoyens dans leur arrondissement. »

« On perd un temps fou dans les processus, la bureaucratie et les mésententes. Il y a trop de tiraillements entre le politique et l'administratif. Déjà, ce serait une amélioration si les champs de compétence étaient mieux délimités. »

« Lorsque les directeurs administratifs sont faibles, les élus interviennent dans l'administration, et tous les processus changent. »

« À moins qu'il n'y ait une barrière. Les cadres permanents sont plus à même d'imposer des limites. »

Enrayer la corruption

« Selon moi, enrayer la corruption est de première importance afin que les contrats ne soient plus majorés de 35 %. »

« Ce sera l'enjeu de cette campagne, chaque candidat voudra paraître plus propre que l'autre. »

« On doit instaurer plus de mesures de contrôle et de transparence. Le vérificateur doit pouvoir agir et non seulement formuler ses recommandations. S'il constate de la corruption, il doit pouvoir alerter l'UPAC ou l'escouade Marteau. »

« Lorsque les valeurs du guide de conduite – intégrité, loyauté et respect – ont été annoncées, j'avais de l'espoir. Je me suis dit, enfin, on va faire du ménage, mais le DG qui les a promulguées a lui-même fait de l'ingérence. »

« C'est bien d'énoncer des valeurs, mais il faut aussi établir comment elles doivent se décliner. »

« Effectivement, car l'intégrité est un concept très subjectif. »

« Dans l'œil du citoyen, nous sommes tous coupables, simplement par le fait que nous travaillons à la Ville. »

Surveiller quoi ?

« Lorsque le vérificateur du fédéral a rapporté un trou de 3 G \$, on n'en a plus entendu parler par la suite. Les vérificateurs devraient pouvoir demander des enquêtes policières et leurs rapports devraient être rendus publics pour ne pas tomber dans l'oubli. »

« Je me demande quelles seront les suites de la commission Charbonneau. Au Québec, la justice n'a pas le bras assez long. Les fraudeurs commettent des délits sans qu'il y ait de conséquences. »

« Le vérificateur devrait avoir des pouvoirs plus étendus, et les vérifications devraient se faire avant et pendant l'exécution des mandats. »

« Ça pourrait devenir extrêmement lourd, et les entrepreneurs en profiteraient pour demander des extras. »

« Peut-être faudrait-il limiter la durée de fonction à deux mandats comme à la présidence des États-Unis. »

« Dix ans ou huit ans, c'est pareil. Ce sont les élus qui étaient en politique depuis très longtemps qui ont orchestré la collusion, et non Gerald Tremblay. »

Plus de continuité

« Les élus agissent dans l'horizon d'un mandat de quatre ans, et c'est la même chose pour les gestionnaires, surtout ceux qui n'ont pas la permanence. On vit dans l'instant, sans vision. »

« Parfois nous travaillons sur un projet pendant quatre ans, et on l'interrompt soudainement parce qu'il y a d'autres priorités. Nous perdons notre temps à toujours tout recommencer. »

« Je travaille à la Ville depuis seulement deux ans et j'ai vu passer trois DG. Il y a pas mal de dissonance entre ce qui est dit et ce qui est fait. »

« C'est pareil au provincial et au fédéral. Aucun ordre de gouvernement n'a de vision. »

« La Ville de Québec en a davantage, même si on n'est pas nécessairement d'accord avec cette vision. »

« La Ville de Montréal est au plus mal depuis les dernières années. Cela a déjà beaucoup mieux fonctionné, avec des projets à moyen terme. »

« Aujourd'hui, la morosité touche tout le monde. »

Ce que souhaitent les professionnels

« Des élus qui sont à l'écoute des faits et qui répondent aux besoins de la majorité de la population et non à ceux du 2 % qui parlent plus fort que les autres. »

« Qu'on s'appuie sur notre expertise et qu'on nous fasse confiance. »

« Qu'on donne davantage de travail à l'interne plutôt qu'à l'externe et qu'on reconstruise l'expertise perdue. »

« Qu'on arrête de couper partout de façon aveugle. »

« Qu'on améliore l'empreinte environnementale de la Ville et qu'on harmonise les principaux services dans les arrondissements. »

« J'aime bien l'expression anglaise public servant. C'est plus positif que le mot fonctionnaire. Qu'on soit élus ou fonctionnaires, notre objectif devrait être de servir les citoyens. »

« Malheureusement, j'ai bien peur que le nouveau maire se concentre davantage sur son image que sur les employés. » ■



Le SPPMM demande le retour de la ligne éthique **SOUS LA RESPONSABILITÉ DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL**

CAROLE PAQUIN, CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION

À LA SUITE D'UNE RÉOLUTION ADOPTÉE PAR NOS MEMBRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE DU 26 MARS DERNIER, GISÈLE JOLIN, PRÉSIDENTE, ET LOUIS-ALAIN FERRON, RESPONSABLE DU COMITÉ SYNDICAL SUR L'ÉTHIQUE, ONT DEMANDÉ QUE LA LIGNE ÉTHIQUE SOIT DE NOUVEAU SOUS LA RESPONSABILITÉ DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL.

LA DEMANDE A ÉTÉ FAITE À LA SÉANCE PUBLIQUE DE LA COMMISSION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL TENUE LE 9 AVRIL. SON OBJECTIF ÉTAIT D'ÉTUDE DES PISTES DE SOLUTION POUR REBÂTIR LA CONFIANCE DES MONTRÉALAIS ENVERS LES ÉLUS ET L'ADMINISTRATION MUNICIPALE. DANS LE PRÉSENT ARTICLE, NOUS VOUS PRÉSENTONS LA POSITION EXPRIMÉE PAR LE SPPMM.

La ligne éthique doit, à tout le moins, être sous la responsabilité du vérificateur général

Le SPPMM recommande la création de l'instance d'un commissaire à l'éthique indépendant nommé par l'Assemblée nationale et la mise en place de mécanismes efficaces qui garantiraient la protection des dénonciateurs et des personnes qui font l'objet de dénonciation. À défaut de satisfaire à ces conditions, l'instance doit à tout le moins être sous la responsabilité du Bureau du vérificateur général, indépendante et transparente en vertu de la *Loi sur les cités et villes*.

Ainsi, le mandat du vérificateur général est clairement défini par la loi, et celui-ci a l'obligation de faire rapport au conseil municipal sur des aspects précis, ce qui assure la transparence de sa fonction. De plus, il peut enquêter aussi bien sur des problèmes qui surviennent à la Ville que dans les sociétés paramunicipales.

Par ailleurs, le Bureau du vérificateur est l'instance la plus apte à assurer l'anonymat des personnes, mais il demeure que la protection des personnes contre des représailles n'est pas toujours aisée. Plusieurs employés ne déposeront pas de plaintes



s'ils ne sont pas suffisamment protégés, particulièrement ceux dont le statut d'emploi est précaire.

Enfin, l'adhésion des employés est primordiale pour que la ligne éthique soit un outil de gestion efficace, ce qui ne peut être le cas sous l'égide du contrôleur général de la Ville. Le SPPMM ne remet pas en question l'intégrité et le professionnalisme du contrôleur, mais plutôt les limites d'intervention et d'indépendance de cette instance.

La prévention, une stratégie à privilégier

Compte tenu de l'ampleur des problèmes que nous venons de connaître à Montréal, des mesures telles que la création d'une instance de commissaire à l'éthique et l'opération d'une ligne éthique ne sont pas suffisantes et ne permettront pas de rétablir la crédibilité. Selon nous la prévention est la stratégie qu'il faut privilégier, notamment en adoptant de meilleures pratiques de gestion.

Au même titre que les élus, les professionnels souhaitent le rétablissement de la confiance du public dans nos institutions politiques et espèrent que de véritables remèdes seront apportés. En tant qu'employés, nous souhaitons retrouver la fierté de travailler pour la Ville de Montréal et que celle-ci redevenue un employeur de choix pour les futurs employés. Voilà pourquoi nous sommes prêts à contribuer à la mise en place des politiques et des mesures qui permettront d'éviter de nouveaux dérapages. ■

HISTORIQUE

Dès l'annonce de l'implantation d'une ligne éthique, le SPPMM s'est dit inquiet quant à la protection adéquate des parties impliquées. De plus, les actes qui devaient faire l'objet d'une divulgation nous semblaient manquer de précision. Le SPPMM n'était pas contre l'instauration d'un processus de divulgation d'actes répréhensibles contraires à l'intérêt public, mais aurait préféré la création d'une instance de commissaire à l'éthique totalement indépendante.

DÉCEMBRE 2008 : Le comité exécutif de la Ville de Montréal annonce l'implantation d'une ligne éthique, à la suite d'une recommandation du vérificateur général et du comité de vérification. Le directeur général, Claude Léger, se voit confier le mandat de concrétiser le projet. La ligne éthique doit être sous la responsabilité du Service du contrôleur général.

JANVIER 2009 : Création d'un comité syndical chargé d'étudier les questions d'éthique qui se rapportent à la Ville et de faire ses recommandations au comité exécutif du SPPMM sur les positions qu'il doit prendre.

JANVIER 2009 : Le SPPMM rencontre le directeur général de la Ville et le directeur du Service du capital humain pour avoir des précisions sur les objets de divulgation et faire part de son inquiétude quant à l'anonymat et à la protection des personnes impliquées ainsi que sur la neutralité et l'indépendance du contrôleur général.

AVRIL 2009 : Le comité exécutif de la Ville décide de confier la ligne éthique au Bureau du vérificateur général.

JUIN 2009 : La présidente, Gisèle Jolin, demande une rencontre avec le vérificateur général, Jacques Bergeron, pour avoir des précisions sur la ligne éthique et discuter de son implantation.

SEPTEMBRE ET DÉCEMBRE 2009 : Publication dans *Profil* d'un dossier en deux parties intitulé *La délicate question de l'éthique appliquée dans le secteur public*.

DÉCEMBRE 2009 : Le SPPMM recommande à ses membres de ne pas utiliser la ligne éthique, car le pouvoir du vérificateur général se limite à faire des recommandations et aucune mesure de protection efficace n'a été mise en place.

AUTOMNE 2010 : Le SPPMM participe à la commission parlementaire sur le projet de loi n° 109, *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*. Nous recommandons la création de l'instance d'un commissaire à l'éthique et faisons valoir l'importance de la protection des parties concernées.

DÉCEMBRE 2012 : À l'annonce du transfert de la ligne éthique au contrôleur général, diffusion d'un communiqué recommandant que la ligne éthique reste sous la responsabilité du Bureau du vérificateur général. Selon le SPPMM, le transfert de la ligne éthique sous la responsabilité du contrôleur est une régression qui a pour effet de miner davantage la confiance des employés.



Le SPPMM demande que les statuts et les pouvoirs de la CFPM SOIENT CLARIFIÉS ET CONSOLIDÉS

CAROLE PAQUIN, CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION

LE 13 MAI 2013, LE SPPMM A DÉPOSÉ DES RECOMMANDATIONS EN VUE DE LA TENUE D'UNE SÉANCE DE TRAVAIL PRIVÉE DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL. CETTE SÉANCE DE TRAVAIL PORTAIT SUR LA RÉVISION DU RÈGLEMENT 09-061 VISANT À CLARIFIER LES MANDATS DE LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE MONTRÉAL (CFPM) ET À LES CONSOLIDER, ET SUR LA DEMANDE D'ENCHÂSSER DANS LA *CHARTRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL* LES STATUTS ET LES POUVOIRS DE LA CFPM. VOICI LE TEXTE INTÉGRAL DU MÉMOIRE QUE NOUS AVONS DÉPOSÉ PUISQUE LA COMMISSION ÉTUDIE CETTE QUESTION À HUIS CLOS. POSITION EXPRIMÉE PAR LE SPPMM.

Le renforcement de la CFPM est nécessaire

À plusieurs reprises et sur diverses tribunes, le SPPMM a dénoncé les manquements et les irrégularités en matière de dotation en personnel professionnel à la Ville de Montréal et déploré que la CFPM soit pratiquement inopérante.

Les problèmes relatifs à la dotation ont débuté en 2003, lorsque la nouvelle *Charte de la Ville de Montréal* a modifié le rôle et le mandat de la Commission et que la dotation a été décentralisée dans les arrondissements et les services centraux. Dès leurs mises en place, les nouveaux processus de dotation se sont révélés inefficaces et ont connu des ratés importants.

Malheureusement, cette situation ne s'est guère améliorée au fil du temps. La Ville a adopté une *Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre*, dont les principes sont valables et qui apporte des améliorations, notamment en étendant l'évaluation de la compétence aux postes temporaires. Toutefois, cette politique nous paraît bien incomplète, car elle ne prévoit pas de dispositions pour s'assurer qu'elle est respectée.

Des encadrements et des règles d'application devraient donc être définis et consignés par écrit. De plus, un organisme de surveillance devrait s'assurer de son application et avoir le pouvoir de la faire respecter.



Par ailleurs, la centralisation de la dotation au Service du capital humain et des communications (SCHC) a permis d'uniformiser les processus de dotation, mais le problème de fond n'est pas réglé pour autant, à savoir garantir une dotation équitable, impartiale et transparente. Même si le SCHC dispose de ressources qualifiées pour évaluer la compétence, il demeure perméable aux pressions politiques et administratives.

Bref, les problèmes sont nombreux et persistants comme l'indique le rapport de 2012 de la CFPM, particulièrement dans le complément d'information destiné aux membres du conseil municipal.

Selon le SPPMM, le renforcement de la CFPM est nécessaire, principalement sur les aspects suivants :

- L'organisme doit pouvoir exiger que des mesures soient prises pour corriger une situation non conforme.
- Il doit vérifier l'application de la *Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre* et avoir le pouvoir d'exiger qu'elle soit respectée.
- Il doit avoir à sa disposition les ressources financières et humaines suffisantes à son travail.

De plus, le SPPMM appuie la recommandation de la CFPM voulant que le comité d'évaluation de la compétence soit neutre et impartial. Nous allons même plus loin, selon nous, un gestionnaire qui connaît un candidat devrait être exclu du comité d'évaluation.

Par ailleurs, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil peut attribuer à la CFPM d'autres fonctions que celles qui y sont déjà inscrites, mais celui-ci n'a pas jugé bon de le faire jusqu'à maintenant. C'est pourquoi le SPPMM estime que les nouveaux pouvoirs et mandats de la CFPM devraient être enchâssés dans la charte.

La compétence des employés assure la qualité des services

En terminant, nous rappelons qu'au sein des administrations publiques, la dotation est une question d'intérêt public, car c'est la compétence des employés qui assure la qualité des services aux citoyens.

Il tombe sous le sens que des changements d'importance s'imposent en matière de dotation et d'évaluation de la compétence à la Ville de Montréal. Des demandes répétées ont été faites pour changer les pratiques, mais les problèmes persistent. Donc, si la Ville veut rebâtir sa probité et sa crédibilité, elle doit aussi assainir ses processus d'embauche et de promotion. Cela est fondamental à l'intégrité de la fonction publique. Voilà pourquoi, le SPPMM appuie sans réserve le renforcement de la CFPM.

Si la Ville veut rebâtir sa probité et sa crédibilité, elle doit aussi assainir ses processus d'embauche et de promotion. Cela est fondamental à l'intégrité de la fonction publique.

Cependant, et malgré ce qui précède, le SPPMM continue de croire qu'idéalement l'évaluation de la compétence devrait être à nouveau sous la responsabilité de la CFPM, car elle est la seule entité neutre et indépendante. Les gestionnaires pourraient ensuite faire leur choix parmi la liste des candidats qui se sont qualifiés, comme c'était le cas avant 2003. ■



Des rabais exclusifs? C'est réglé.



Recevez jusqu'à 10 % de rabais additionnel sur vos assurances automobile, habitation et véhicules de loisirs

Obtenez une soumission en communiquant avec

Nancy Labonté-Mercier

Agente en assurance de dommages des particuliers

514 906-2256

nancy.labonte-mercier@lacapitale.com



Demandez une soumission et courez la chance de gagner un voyage de 8 000 \$.
Règlement sur lacapitale.com/concoursgruppe


La Capitale
Assurances générales
Cabinet en assurance de dommages





Une nouvelle vice-présidente au comité exécutif du SPPMM

CAROLE PAQUIN, CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE DE MARS, MARIE BOURQUE, CHARGÉE DE COMMUNICATION, A ÉTÉ ÉLUE VICE-PRÉSIDENTE – SECTIONS AU COMITÉ EXÉCUTIF DU SYNDICAT, LA CONFIRMANT DANS UNE FONCTION QU'ELLE OCCUPAIT PAR INTÉRIM DEPUIS QUELQUES MOIS. *PROFIL* L'A RENCONTRÉE POUR CONNAÎTRE SES MOTIVATIONS ET COMMENT ELLE CONÇOIT SON APPORT AU COMITÉ EXÉCUTIF. PORTRAIT D'UNE FEMME CHALEUREUSE ET EMPATHIQUE POUR QUI LA SOLIDARITÉ EST AU CŒUR DES VALEURS SYNDICALES.

Profil : Pour quelles raisons as-tu décidé de poser ta candidature à titre de vice-présidente – Sections ?

Marie Bourque : En 2009, comme il n'y avait plus de directeur syndical depuis un bon bout de temps dans mon unité, j'ai décidé de poser ma candidature. C'était la suite logique de mon parcours personnel et professionnel. Dans le passé, j'ai contribué à plusieurs causes sociales qui me tenaient à cœur, notamment l'obtention d'une école primaire dans mon quartier, les multiples batailles livrées par les comités d'école des différents établissements fréquentés par mes quatre enfants et le soutien aux femmes et aux enfants victimes de violence intra-

familiale – je suis membre du conseil d'administration d'une maison d'hébergement depuis plus de 10 ans.

Très rapidement, au fil des activités syndicales, j'ai constaté l'ampleur des difficultés que les professionnels peuvent vivre au travail. Déjà, dans mon unité, je recevais souvent des collègues en détresse, et c'était la même chose ailleurs à la Ville. Aussi, lorsque notre présidente a lancé un appel à tous pour préparer la relève des trois membres du comité exécutif admissibles à la retraite, je me suis portée volontaire, et ma candidature a été retenue.

P. : Comment vois-tu ton apport au syndicat ?

M. B. : Tout au long de ma vie adulte, les notions d'action collective, d'écoute active, d'entraide et de soutien ont fait partie de mon quotidien, autant dans les différents postes professionnels que j'ai occupés que dans mes activités bénévoles. Je veux mettre ces compétences et ma disponibilité au service des professionnels. Les gens viennent facilement à moi, et j'aime leur venir en aide. Je ne suis pas menaçante, je ne porte pas de jugement et je suis capable de faire la part des choses lorsqu'on m'informe d'une situation difficile. Par ailleurs, mes études en sciences politiques m'ont permis de développer des qualités de stratège qui me seront certainement fort utiles dans mes fonctions.

P. : Quels sont les aspects du travail syndical qui t'intéressent le plus ?

M. B. : J'adore répondre aux demandes des professionnels, les renseigner, les soutenir dans leurs démarches, et cela me stimule énormément de participer aux négociations à la table de la convention collective. Le contexte socio-économique actuel rend ces négociations particulièrement laborieuses,

Tout au long de ma vie adulte, les notions d'action collective, d'écoute active, d'entraide et de soutien ont fait partie de mon quotidien (...) Je veux mettre ces compétences et ma disponibilité au service des professionnels.



mais au SPPMM, il y a un très bon esprit d'équipe et les gens s'entraident. Nous travaillons dans la collaboration et nous allons tous dans la même direction, ce qui facilite énormément notre travail.

P. : Quelles sont tes principales responsabilités, et surtout les principaux défis que tu dois relever à court et à moyen terme ?

M. B. : Au départ, je n'étais pas certaine d'avoir la qualification nécessaire pour aider mes collègues, mais je me suis dit que je pouvais apprendre, et c'est certainement le principal défi que je dois relever actuellement. En tant que vice-présidente – Sections, je dois comprendre toutes les facettes de nos conventions collectives et savoir lire entre les lignes afin de devenir plus autonome.

Pour ce qui est de mon emploi du temps, la plus grande partie, soit environ 70 %, est consacrée au service aux membres. Pour le reste, je siège à différents comités : accès à l'égalité en emploi, équité salariale et politique de dons, en plus d'assister aux tables de négociation de la convention collective et de la caisse de retraite. Je participe aussi à l'élaboration des stratégies de négociation et, occasionnellement, je remplace notre présidente dans nos relations avec les organismes externes tels que le Conseil québécois des syndicats de professionnels.

P. : Quels sont les principaux enjeux auxquels font face les syndicats actuellement ?

M. B. : La situation socio-économique fait en sorte qu'il y a beaucoup d'individualisme et d'apathie, donc la solidarité entre les membres et la capacité de s'indigner devant l'injustice me semblent prioritaires pour maintenir et, dans certains cas, retrouver une certaine qualité de vie au travail. ■

afpmm
Association des fonctionnaires professionnels de Montréal métropolitain

Devenez membre

info: www.ville.montreal.qc.ca/afpmm



La compétence se partage aussi
dans le plaisir.



Le gang à Gilles

JACQUES BOVIN, CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
LOUIS-ALAIN FERRON, VICE-PRÉSIDENT — SECTIONS

DEPUIS LE TEMPS QUE VOUS BOSSEZ DANS LE MUNICIPAL, VOUS DEVEZ BIEN SAVOIR CE QUE C'EST UNE VILLE ? NON ? UNE VILLE, ÇA S'OCCUPE DE FOURNIR DE L'EAU POTABLE, DE DÉNEIGER LORSQUE L'EAU SE TRANSFORME EN NEIGE, D'ENLEVER LES ORDURES (QUOIQUE...) ET... ET... ET... ÇA S'OCCUPE DES RUES !

S'occuper des rues, bien ça veut dire en construire ou plus précisément, en cette ère d'impartition, ça veut dire donner les contrats pour que les rues apparaissent, si possible, avant les maisons autour et après les tuyaux en dessous. C'est la recette de base du pâté de maisons : tuyaux, rues, maisons.

Donc, une ville, c'est en partie un gang de monde qui s'occupe des rues. Pour aller vite, genre en 140 caractères et strictement entre nous, on peut donc dire qu'une ville, bien, c'est un gang de rue.

ALORS IL N'Y A VRAIMENT PAS DE QUOI FAIRE UNE NOUVELLE AVEC LE GANG À GILLES. UNE VILLE, C'EST ÇA !

On peut dire aussi qu'un gang de rue qui gère tout croche les

contrats pour faire apparaître des rues bien, c'est un gang de monde qui risque de se retrouver à la rue !

À Laval, c'est en plein ça qui est ça, et ENCORE UNE FOIS, ELLE EST OÙ LA NOUVELLE LÀ-DEDANS ?

Quoique...si on remonte dans votre passé pas si lointain, si au sortir de la faculté, votre cv avait été retenu par la Ville de Laval, et plus vraisemblablement par M. Vaillancourt lui-même, vous auriez pu être membre en règle d'un autre syndicat et, par la magie d'un seul et même formulaire, membre en règle d'un gang criminel... simultanément que n'offre pas votre valeureux SPPMM !

Mais la ville et le gang n'ont pas toujours partagé un ADN commun, et il convient de recourir à l'histoire pour situer le

gang à Gilles dans un continuum.

Au tour du gang de Laval

Après Al Capone, la « bande à Bonnot », le clan des frères Dubois, les Dalton et la mafia italienne, russe et asiatique, voilà que grâce à l'Unité permanente anticorruption (UPAC), nous aurons droit sous peu au procès pour gangstérisme de l'ex-maire de Laval, Gilles Vaillancourt, et de sa cour composée de quelques membres de sa vraie famille, de sa famille politique, de firmes lavalloises et de quelques aidants naturels juridiques. Rendus là, nous sommes en droit de nous demander si les gangs de rue qui s'identifient comme les bleus et les rouges n'ont pas simplement emprunté le référent coloristique de nos grands partis politiques. Invraisemblable ! La réalité de la « politique municipale » lavalloise serait pire que l'ensemble des rumeurs et des ragots qui circulent depuis bien longtemps. Il semble bien que le slogan « L'avenir est à Laval » soit dorénavant chose du passé... pour un avenir prévisible.

Certes M. Vaillancourt est présumé innocent jusqu'à preuve du contraire, mais il serait imprudent d'appréhender 37 personnes juste pour sortir du bureau profiter du bon air printanier. Le taux de pollen très élevé de ce printemps rend cette hypothèse peu crédible. Notre créativité débridée nous pousse déjà à établir des comparaisons avec les organisations criminelles connues.

À la suite des plus grands

Al Capone (1899-1947), né Alfonso Caponi et surnommé « Scarface », a fait son argent avec l'alcool de contrebande durant la prohibition des années 1920 et unifié les différents gangs criminels de Chicago sous sa gouverne. C'est finalement le fisc fédéral, par l'intermédiaire d'Eliot Ness et de ses « Incorruptibles », qui mettra fin à sa carrière criminelle après avoir scruté à la loupe sa double comptabilité. L'ex-maire Gilles Vaillancourt a certainement prohibé certaines firmes de son île, mais on a plus de chances de trouver un lien du côté de la double comptabilité. Quant à l'unification des municipalités de l'île Jésus, ses prédécesseurs avaient déjà fait le boulot. Encore aujourd'hui, on peut visiter la reconstitution de la cellule de Capone au vieux *Eastern State Penitentiary* de Philadelphie ainsi que sa maison à Varadero, Cuba. Qui sait si, dans 50 ans, l'industrie touristique lavalloise ne profitera pas de hordes de touristes faisant la queue pour visiter le condo de la rue des Cageux ou une cellule du vieux pen de Saint-Vincent-de-Paul ?

La « bande à Bonnot », mise sur pied par Jules Bonnot (1876-1912), anarchiste français, fut la première organisation criminelle à utiliser l'automobile pour commettre des braquages, notamment d'institutions financières. Précisons qu'à son époque les forces de l'ordre circulaient encore à cheval ou en vélo. Le film de Philippe Fourastié, *La bande à Bonnot (Les anarchistes)*, sorti en 1968, a ravivé cet épisode de l'histoire cri-

minelle. On n'imagine pas du tout Gilles Vaillancourt déguisé en Anarchopanda à carré rouge, mais se peut-il qu'il ait dévalisé tous les Québécois en métro ? Si cela s'avère, reste à voir si c'est le premier.

« Bonnie and Clyde », Bonnie Parker et Clyde Barrow, abattus par la police du Texas le 23 mai 1932, demeurent hors de tout doute le couple criminel ayant le plus marqué l'imaginaire collectif via le cinéma et la chanson. Il faudra entendre la preuve pour savoir si le « bacon » de l'ex-maire est assez croustillant pour inspirer la colonie artistique. Bien dommage que Pierre Falardeau soit décédé, mais on peut toujours espérer.

Gilles Vaillancourt : le film

Louis Morissette aurait déjà entrepris la rédaction d'un scénario prévoyant que Jean-François Mercier, alias Le gros Cave, tiendrait le rôle de Gilles Vaillancourt tandis que Véro essaierait de « flusher » les billets de cent dollars. M. Morissette aurait affirmé que Véro a de l'expérience avec le « flushage » de billets de cent. Guy A. Lepage songerait à ressortir *Bo\$\$é inc.* sous un nouveau titre *Vaillant court*, à la condition d'obtenir de nouvelles subventions gouvernementales de 3 M\$ pour des revenus espérés de 412,35 \$. *J'ai tué mon maire (Laval Anyways)* serait le titre de travail du prochain chef-d'œuvre annoncé de Xavier Dolan, tandis que Tim Burton cherche un scénariste pour *Gilles aux mains d'or au pays des merveilles*. Fred Pellerin écrit un nouveau conte qui sera porté à l'écran par Luc Picard : *Ésémilamindansac*.

D'autres réalisateurs songent à produire un nouvel opus cinématographique qui constituerait un second volet à une œuvre déjà publique. Ainsi François Girard s'interroge sur *Le papier brun* comme suite organique au *Violon rouge*, tandis que pour Sébastien Pilote, *L'acheteur* constituerait une suite logique pour *Le vendeur*. Disney profiterait de l'événement pour actualiser un conte ancien : *Gilles Vaillancourt et les 36 voleurs*.

En terminant, vous aurez certainement remarqué que nous avons oublié de mentionner qu'une ville, ça s'occupe aussi des trottoirs. Donc, une ville, c'est en partie un gang de monde qui s'occupe des trottoirs. En période d'élections, ce serait plus précis de dire qu'une partie des personnes qui veulent s'occuper de la ville font soudainement le trottoir... alors que le racolage est formellement interdit par le Code criminel.

On vous donne un tuyau : Soyez donc prudent lorsqu'un quidam sollicite votre vote ! ■

Ce texte a été rédigé dans les jours suivant l'arrestation de Gilles Vaillancourt en fonction de l'information alors disponible.



CAROLE PAQUIN, CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION

Le SPPMM demande une intervention gouvernementale

En février, le SPPMM s'est adressé au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Sylvain Gaudreault, pour que la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) retrouve ses pleins pouvoirs en matière de dotation ou qu'à tout le moins ceux-ci soient renforcés. À la suite de cette lettre, la présidente du syndicat, Gisèle Jolin, a eu un entretien avec une conseillère du cabinet du ministre au cours duquel elle a exposé l'ensemble de la problématique. Le cabinet du ministre a assuré le syndicat qu'il suivait ce dossier avec attention.

Rappelons que, depuis plusieurs années, le SPPMM demande à la Ville de resserrer les règles de dotation, mais le dossier a peu progressé malgré le grand nombre de manquements et d'irrégularités signalés année après année.

Rendement à la hausse dans nos caisses de retraite

Bonne nouvelle ! Malgré un environnement marqué par la turbulence et l'incertitude en début d'année, un regain d'optimisme a conduit les marchés bour-

siers à évoluer d'une manière positive au cours du second semestre, de sorte que l'année s'est terminée sur des gains significatifs. La Caisse commune des régimes de retraite a obtenu un rendement de 10,1 % pour 2012.

Pour en savoir plus, consultez le site Internet du Bureau des régimes de retraite de Montréal : www.retraitemontreal.qc.ca

C'est reparti dans les villes de banlieue

Des comités de négociation ont été formés dans les villes de Dorval et de Côte-Saint-Luc dont les conventions collectives sont échues depuis le 31 décembre 2012. Geneviève Gougeon, conseillère en relations de travail au SPPMM, agira à titre de porte-parole syndicale. Aucune rencontre n'a encore eu lieu avec les parties patronales de ces municipalités.

Départ à la retraite de Carole Paquin

Un comité composé de cinq personnes a été mis sur pied afin d'évaluer divers scénarios en vue du remplacement de Carole Paquin, conseillère en communication du SPPMM depuis près de 20 ans. ■

Mille mercis au SPPMM

D'ici quelques semaines, je prendrai ma retraite et j'aimerais vous dire à tous, combien j'ai aimé travailler pour le SPPMM. Ces années ont été très enrichissantes tant sur le plan humain que professionnel. Je remercie tout particulièrement notre présidente, Gisèle Jolin, et notre ex-président, Michel Vézina, de leur gentillesse et de la confiance qu'ils m'ont toujours accordée. J'espère avoir contribué à l'avancement de la cause des professionnels en produisant une information de qualité et en conseillant le syndicat au meilleur de mon expertise. Je souhaite tout le succès possible à la personne qui me remplacera. Bonne continuation, à tous !

Carole Paquin



Syndicat des professionnelles
et professionnels municipaux
de Montréal

Rédactrice en chef Carole Paquin

Collaborateurs

Jacques Boivin
Marie Bourque
Louis-Alain Ferron
Gisèle Jolin

Révision linguistique Marielle Delorme

Design graphique gbdesign-studio.com

Imprimé par Lithographie G. Monette

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec

Permanence syndicale
Siège social :
281, rue Saint-Paul Est
Bureau 101
Montréal (Qc) H2Y 1H1
Téléphone : 845-9646
Télécopieur : 844-3585
Adresse électronique :
sppmm@sppmm.org
Site Internet : www.sppmm.org

PERMANENCE SYNDICALE

Présidente Gisèle Jolin

Vice-présidente – Administration et Finances Linda Lajeunesse

Vice-président – Sections Louis-Alain Ferron

Vice-présidente – Sections Marie Bourque

Conseillers en relations de travail Geneviève Gougeon Pierre Riopel

Secrétaires administratives Danielle Legros Lynda Touati